

# LE DROIT D'AUTEUR

REVUE DU BUREAU DE L'UNION INTERNATIONALE  
POUR LA PROTECTION DES ŒUVRES LITTÉRAIRES ET ARTISTIQUES

PARAISANT A BERNE LE 15 DE CHAQUE MOIS

## SOMMAIRE

### PARTIE OFFICIELLE

LÉGISLATION INTÉRIEURE: **BOLIVIE.** Loi du 15 janvier 1945, complétant la loi du 13 novembre 1909 relative à la propriété intellectuelle, p. 25.

### PARTIE NON OFFICIELLE

ÉTUDES GÉNÉRALES: **La statistique internationale de la production intellectuelle en 1944 et 1945 (troisième et dernier article).** Allemagne, Argentine (République), Hongrie, Russie, p. 25.

CORRESPONDANCE: **Lettre de l'Amérique latine** (Dr Wenzel Goldbaum). *Sommaire:* Les vœux émis par la Conférence de Washington: examen de quelques-uns d'entre eux. — Le mouvement législatif en matière de droit d'auteur dans les différents pays de l'Amérique latine: en Argentine, au Chili, en Bolivie, au Paraguay, en Uruguay, au Pérou, dans

l'Équateur, en Colombie, au Mexique. — La première assemblée des éditeurs de l'Amérique latine: résolutions votées. — Considérations sur la position du continent sud-américain en face du projet tendant à réaliser une convention universelle sur le droit d'auteur. — Nécessité de maintenir la Convention de Berne révisée et l'instrument diplomatique qui lui fait désormais pendant en Amérique, à savoir la Convention de Washington, du 22 juin 1946. Perspectives favorables de ratification de cette convention. — L'organisation des auteurs en Amérique: le deuxième congrès de la Fédération interaméricaine des sociétés d'auteurs et compositeurs (*Fisac*). Rapports avec la Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs. — Jurisprudence: l'exécution publique des disques par des automates électriques fonctionnant après l'introduction d'une pièce de monnaie, p. 28.

BIBLIOGRAPHIE: Ouvrage nouveau (*Antonio Miserachs*), p. 36.

## PARTIE OFFICIELLE

### Législation intérieure

#### BOLIVIE

##### LOI

COMPLÉTANT LA LOI DU 13 NOVEMBRE 1909  
RELATIVE À LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE  
(Du 15 janvier 1945.)<sup>(1)</sup>

ARTICLE UNIQUE. — Les articles suivants sont ajoutés à la loi du 13 novembre 1909.

*Art. 19.* — Aucune œuvre littéraire, scientifique ou musicale ne pourra être exécutée ni publiée, en totalité ou en partie, si ce n'est avec son titre, et sous la forme que lui aura donnée son auteur, et à la condition que l'autorisation de l'auteur ou du représentant de ce dernier soit acquise, cette disposition s'étendant à la musique instrumentale et à la musique de danse, ainsi qu'aux auditions

<sup>(1)</sup> Traduction du texte espagnol obligeamment communiqué par M. Wenzel Goldbaum, notre correspondant pour l'Amérique latine. La loi bolivienne concernant la propriété intellectuelle a été publiée dans le *Droit d'Auteur* du 15 août 1910, p. 101, où elle porte la date du 29 octobre 1909. La date exacte est celle du 13 novembre 1909. Sur la loi modificative de 1945 voir le *Droit d'Auteur* du 15 mai 1946, p. 60, 2<sup>e</sup> col. (Lettre de M. Goldbaum). (Réd.)

publiques assurées par la transmission des sons à distance (radiodiffusion).

La vente d'un exemplaire imprimé d'une composition musicale implique l'autorisation de l'auteur d'exécuter l'œuvre.

*Art. 20.* — Pour les effets de l'article précédent, il faut entendre par représentation ou exécution publique toute représentation ou exécution ayant lieu dans un endroit qui n'est pas un domicile privé, et aussi dans un local d'où la représentation est transmise ou diffusée au dehors.

*Art. 21.* — Quiconque représentera ou fera représenter en public des œuvres théâtrales ou littéraires sans l'autorisation des auteurs ou de leurs héritiers sera passible d'un emprisonnement d'un mois à deux ans, ou d'une amende de 5000 à 50 000 bolivianos, dont le montant sera affecté à l'encouragement de l'éducation nationale.

*Art. 22.* — Le pouvoir exécutif prendra les mesures nécessaires pour l'exécution de la présente loi <sup>(1)</sup>.

<sup>(1)</sup> Nous traduisons ainsi le texte espagnol: *El Poder ejecutivo reglamentará la presente ley.* (Réd.)

## PARTIE NON OFFICIELLE

### Études générales

#### LA STATISTIQUE INTERNATIONALE

DE LA

#### PRODUCTION INTELLECTUELLE EN 1944 et 1945

(Troisième et dernier article)<sup>(1)</sup>

#### Allemagne

L'Allemagne, qui fut pendant de longues années le pays où nous trouvions le plus grand nombre de documents pour nos études statistiques, n'est aujourd'hui qu'un conglomérat de zones dont il nous est impossible d'établir, même approximativement, la production littéraire. Que celle-ci ait repris, c'est certain: nous le constatons par les demandes de consultation qui nous parviennent, en petit nombre il est vrai, mais enfin nous en recevons. Cependant aucune institution ne dénombre les ouvrages publiés: le *Börsenverein für den deutschen Buchhandel*, qui assumait cette tâche, a cessé son activité encore pendant la guerre, si nous ne faisons erreur. En tout cas, son journal le *Börsenblatt*, où nous avons

<sup>(1)</sup> Voir *Droit d'Auteur* du 15 décembre 1946, p. 137, et du 15 janvier 1947, p. 6.

puisé tant de renseignements, ne nous parvient plus: nous ne pensons pas qu'il ait recommencé à paraître.

Les journaux et revues n'en publient pas moins des articles assez nombreux, où la situation intellectuelle de l'Allemagne est évoquée. Vers la fin de la guerre, les bombardements détruisirent des millions de volumes imprimés ou en voie de l'être, surtout à Leipzig, Berlin, Munich et Stuttgart, mais aussi dans d'autres villes. Les stocks de papier, de caractères, de clichés subirent des pertes immenses. (Les éditeurs de musique notamment ont été touchés d'une manière souvent irréparable, comme nous le disait M. Richard Strauss dans une conversation récente.) Pourtant, la vie reprend ses droits. Le public allemand, dont les lectures furent longtemps «dirigées», manifeste une grande curiosité pour les analyses critiques de la doctrine nationale-socialiste et pour toutes les œuvres qui traitent de la guerre et montrent comment les Alliés l'ont gagnée. Les dictionnaires anglais-allemand et les écrits religieux sont aussi très demandés. A Leipzig, certains éditeurs se sont remis à l'ouvrage. D'après le journal *Der Bund*, du 13 juillet 1946, la maison Brockhaus occupait vers le milieu de l'année dernière 200 ouvriers, mais sa capacité de production atteignait tout juste le cinquième du volume d'avant la guerre. La maison Brandstetter, avec 700 ouvriers, est en posture un peu meilleure: elle édite des œuvres musicales, des revues, brochures et prospectus, et ses tirages atteignent déjà 50 % des chiffres d'avant 1939. Les éditeurs Reclam, Justus Perthes et Diederich ont également recommencé de travailler sur la place de Leipzig; il en est de même de la maison Fischer à Jena. A Berlin, les deux grands éditeurs scientifiques Springer et de Gruyter (qui ont publié de nombreux ouvrages sur le droit d'auteur) sont aussi derechef sur la brèche. *L'Aufbau-Verlag*, qui publie des traductions d'auteurs russes, a réussi à lancer sur le marché des éditions de 30 000 à 40 000 exemplaires. Au commencement de 1946, 123 maisons d'édition et 6140 librairies avaient reçu des licences d'exploitation dans la zone américaine, où paraissaient 35 revues. Les livres sous presse dans cette zone, au début de 1946, étaient au nombre de plus de 400. Dans la zone française, ce sont les maisons Herder à Fribourg-en-Brisgau et Mohr et Wunderlich à Tübingue qui déploient l'activité la plus marquée.

La presse allemande a pris un visage entièrement nouveau. Réduite peu à peu,

sous le III<sup>e</sup> Reich, aux organes du parti naziste, elle a dû repartir sur des bases nouvelles après la capitulation. Berlin demeure, au point de vue du nombre et de l'importance des journaux, la première ville de l'Allemagne. L'ancienne capitale du Reich possède actuellement une bonne douzaine de grands quotidiens qui tirent ensemble à trois millions d'exemplaires (total égal à celui de la population berlinoise d'après la guerre). La *Tägliche Rundschau* (organe de l'armée rouge) s'imprime à 600 000 exemplaires, la *Deutsche Volkszeitung* (communiste) à 300 000, *Der Morgen* (libéral-démocratique) à 200 000, *Der Berliner* (journal de l'autorité militaire britannique) à 300 000. Dans la zone américaine (y compris le secteur américain de Berlin), on comptait en juin 1946 33 quotidiens, dont le tirage global atteignait 4 millions d'exemplaires (un pour cinq habitants). Le journal le plus répandu est probablement la *Neue Zeitung* de Munich, avec un tirage de 1 330 000 exemplaires. Nous empruntons ces informations au *Bund* du 13 juillet 1946, n° 321 (déjà cité) et à la *Neue Zürcher Zeitung* du 7 juillet 1946, n° 1202. Ce ne sont donc plus des données toute fraîches. Mais elles permettent de se faire une idée de la diffusion obtenue par la nouvelle presse allemande, un an après la fin des hostilités. Il est possible qu'aujourd'hui la situation se soit un peu modifiée.

Un travail considérable de reconstruction devra s'effectuer dans les bibliothèques publiques. La bibliothèque d'État, à Munich (*Bayrische Staatsbibliothek*), qui comptait avant la guerre 2 300 000 volumes, en a perdu environ 500 000. La plus ancienne bibliothèque allemande: la bibliothèque municipale de Nuremberg (fondée en 1429) a pu sauver ses collections anciennes, mais tous les ouvrages scientifiques des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles qu'elle avait réunis sont détruits. La bibliothèque nationale wurtembergoise à Stuttgart est à moitié brûlée, celles de

Karlsruhe et de Darmstadt n'ont pas eu un meilleur sort. La bibliothèque municipale de Coblenz a été complètement anéantie, celle de la cité universitaire de Giessen jusqu'à concurrence de 90 % de ses collections. Quant à la bibliothèque municipale de Berlin, elle a perdu tous les livres de la salle de lecture et ceux des divisions des sciences naturelles et de la médecine. La bibliothèque de l'école polytechnique (maintenant Université technique) de Berlin n'est plus. Ce sont là quelques exemples des ravages faits par la guerre dans les paisibles cités des livres.

### République Argentine

Un article de M. Bruno Güterbock, paru dans la revue bimensuelle *La Librairie suisse*, fascicule du 31 août 1946, donne d'intéressantes informations sur la production littéraire de la République Argentine. Les chiffres des deux années 1944 et 1945 manquent malheureusement, mais voici, au bas de la page, ceux des années 1938 à 1943.

Les chiffres de la statistique argentine ont été établis par M. Manuel Selva qui a utilisé comme sources le *Boletín Bibliográfico*, le registre des entrées de la Bibliothèque nationale, ainsi que le registre pour la protection de la propriété intellectuelle (loi du 26 septembre 1933, art. 57 et suiv.). Mais il sied de rappeler à ce propos que les œuvres inscrites dans ce dernier registre constituent seulement une partie (peut-être même une petite partie) de la production littéraire argentine. On peut aussi tenir pour certain que les chiffres de 1941, 1942 et 1943 concernant les traductions sont nettement inférieurs à la réalité. Les éditeurs argentins publient des traductions de tous genres, depuis les œuvres de Léonard de Vinci jusqu'à celles de Stefan Zweig en passant par Jacob Burckhardt, James Joyce, Jules Romains. On ne saurait se montrer plus éclectique. Nous souhaitons que les travaux statistiques relatifs à la production intellectuelle de la République Argentine se poursuivent. Même s'ils n'embrassent pas toute l'activité des éditeurs de ce pays, ils peuvent

#### RÉPUBLIQUE ARGENTINE. OUVRAGES PARUS

Matières	1938	1939	1940	1941	1942	1943
0. Ouvrages généraux . . . . .	9	21	18	8	17	28
1. Philosophie . . . . .	20	31	39	29	37	67
2. Religion . . . . .	20	16	40	21	29	12
3. Sciences sociales . . . . .	155	275	453	328	288	522
4. Philologie . . . . .	19	21	44	56	20	29
5. Sciences pures . . . . .	101	89	150	126	93	124
6. Sciences appliquées . . . . .	115	172	266	245	263	289
7. Beaux-arts . . . . .	19	38	60	45	66	78
8. Littérature . . . . .	260	283	289	344	315	625
9. Histoire et géographie . . . . .	124	144	223	195	197	301
Total des publications autochtones nouvelles . . . . .	842	1090	1582	1397	1339	2075
Rééditions . . . . .	824	1040	?	336	148	204
Traductions . . . . .	?	?	?	1300	867	1069
Total général . . . . .	1666	2130	1582	3033	2354	3348

fournir des indications utiles sur la répartition des œuvres par catégories de matières, sur la proportion des rééditions ou des traductions dans l'ensemble des œuvres dénombrées, etc.

### Hongrie<sup>(1)</sup>

Nous remercions une fois de plus le Dr Géza Gombás, Directeur de la bibliothèque de l'Office central hongrois de statistique, des informations qu'il a bien

(<sup>1</sup>) La précédente notice a paru dans le *Droit d'Auteur* de décembre 1946, page 141.

voulu nous fournir sur la statistique de son pays et grâce auxquelles nous avons pu établir la présente notice.

#### PRODUCTION AU COURS DES DIX DERNIÈRES ANNÉES

1936: 3392	1941: 9842
1937: 3328	1942: 13503
1938: 3136	1943: 13092
1939: 3096	1944: ?
1940: 2910	1945: 1353

Le tableau de la production par matières des années 1943 et 1945 (nous ne possédons pas les chiffres de 1944) figure ci-dessous. Il montre d'une ma-

nière vraiment impressionnante les conséquences de la guerre. Le total de 1945 marque un recul de 89,6 % sur celui de 1943. Les vingt divisions de la classification sont en recul; certaines enregistrent des baisses allant jusqu'à 91,7 % (classe 17, belles-lettres), 93,2 % (classe 8, manuels scolaires, éducation), 94,5 % (classe 10, industrie et commerce), 97,5 % (classe 16, sports et divertissements). Il est probable que ce mouvement régressif, qui apparaît avec tant de netteté dans la statistique de 1945, existait déjà en 1944, année pour laquelle le dénombrement des imprimés n'a pas pu se faire, sans doute à cause des événements. On doit souhaiter que le retour à des conditions de vie plus normales redonne promptement à la Hongrie, dans le domaine de la production littéraire, le rang qu'elle occupait lorsque, vers la fin de la deuxième guerre mondiale, les hostilités se déroulèrent en partie sur son territoire.

Il est vrai que les totaux de 1941, 1942 et 1943 sont particulièrement élevés, et que l'année 1945 soutiendrait sensiblement mieux la comparaison avec les années 1936 à 1940. Mais il y a lieu de rappeler qu'à partir de 1941 les statisticiens hongrois ont changé leurs méthodes de dénombrement (v. *Droit d'Auteur* du 15 décembre 1943, p. 133). Or, l'année

#### HONGRIE. — PRODUCTION PAR MATIÈRES

	1943	1945	
1. Ouvrages généraux ou mixtes	173	30	— 143
2. Bibliographie	109	20	— 89
3. Philosophie	92	10	— 82
4. Religion	1127	156	— 971
5. Sociologie et politique sociale	724	121	— 603
6. Droit et administration publique	651	148	— 503
7. Art militaire	171	17	— 154
8. Manuels scolaires et éducation	1923	131	— 1792
9. Économie politique et agriculture	674	57	— 617
10. Industrie et commerce	1306	71	— 1235
11. Linguistique et littérature	350	60	— 290
12. Mathématiques et sciences naturelles	545	42	— 503
13. Technologie	187	26	— 161
14. Médecine et santé publique	1245	112	— 1133
15. Arts	290	31	— 259
16. Sports et divertissements	200	5	— 195
17. Belles-lettres	2355	195	— 2160
18. Ouvrages pour la jeunesse	386	63	— 323
19. Histoire et biographies	396	45	— 351
20. Géographie, voyages, ethnographie	188	13	— 175
Total	13092	1353	— 11739

#### PRODUCTION DU LIVRE DE LA HONGRIE D'APRÈS LE DÉPÔT LÉGAL, EN 1945

(Suivant le nombre des pages, le lieu de parution, la langue, l'origine, l'édition, la qualité, la dimension et le tirage)

Matières	Ouvrages parus, au total					Totaux des ouvrages											Tirage des ouvrages parus		
	en nombres		suivant les pages		nombre moyen des pages	Nombre des ouvrages édités		Ouvrages en		Ouvrages originaux	Traductions	Premières éditions	Rééditions	Ouvrages isolés	Tirages à part	plus de 48 pages	moins de 48 pages	au total	en moyenne
	ouvrages	%	nombre des pages	%		à Budapest	en province	hongrois	d'autres langues										
1. Ouvrages généraux et mixtes	30	2.2	2 309	1.7	77	20	10	23	7	30	—	29	1	30	—	20	10	370 400	12 347
2. Science des livres, régime des bibliothèques, bibliographie	20	1.5	988	0.7	49	16	4	19	1	20	—	20	—	19	1	7	13	71 000	3 550
3. Philosophie	10	0.7	843	0.6	84	9	1	10	—	7	3	10	—	7	3	6	4	17 000	1 700
4. Religions	156	11.5	15 452	11.3	99	100	56	136	20	141	15	132	24	151	5	73	83	546 420	3 503
5. Sociologie, politique sociale	121	8.9	8 823	6.4	73	108	13	116	5	100	21	117	4	118	3	45	76	1 209 320	9 994
6. Droit, administrat. politique	148	10.9	6 809	5.0	46	129	19	148	—	141	7	146	2	137	11	63	85	1 558 575	10 531
7. Art militaire	17	1.3	1 153	0.8	68	13	4	17	—	13	4	17	—	17	—	7	10	130 315	7 666
8. Manuels scolaires, pédagogie	131	9.7	14 284	10.4	109	101	30	115	16	131	—	116	15	131	—	92	39	466 214	3 559
9. Économie politique et agriculture	57	4.2	3 944	2.9	69	49	8	56	1	49	8	47	10	52	5	21	36	363 520	6 377
10. Industrie, commerce, transports	71	5.3	4 203	3.1	59	59	12	71	—	71	—	68	3	70	1	36	35	153 544	2 163
11. Linguistique et littérature	60	4.4	9 429	6.9	157	47	13	33	27	57	3	44	16	59	1	44	16	187 427	3 124
12. Mathématiques, sciences naturelles	42	3.1	5 449	4.0	130	27	15	33	9	37	5	38	4	28	14	25	17	42 021	1 001
13. Technologie	26	1.9	2 862	2.1	110	25	1	26	—	26	—	22	4	26	—	17	9	39 890	1 534
14. Médecine et hygiène publique	112	8.3	3 431	2.5	30	103	9	107	5	108	4	110	2	62	50	15	97	40 160	359
15. Arts	31	2.3	4 229	3.1	136	29	2	24	7	28	3	29	2	31	—	20	11	61 300	1 977
16. Sports, divertissement	5	0.4	511	0.4	102	5	—	4	1	5	—	4	1	5	—	1	4	8 000	1 600
17. Belles-lettres	195	14.4	38 515	28.1	197	186	9	192	3	133	62	174	21	195	—	152	43	688 500	3 531
18. Ouvrages pour la jeunesse	63	4.7	6 123	4.5	97	59	4	63	—	51	12	60	3	63	—	45	18	213 150	3 383
19. Histoire, biographies	45	3.3	5 891	4.3	131	44	1	41	4	36	9	43	2	43	2	24	21	155 950	3 466
20. Géographie, voyages, ethnographie	13	1.0	1 697	1.2	130	10	3	13	—	10	3	9	4	13	—	8	5	20 100	1 546
Total	1353	100.0	136 945	100.0	101	1139	214	1247	106	1194	159	1235	118	1257	96	721	632	6 342 906	4 688
%	100.0	—	—	—	—	84.9	15.1	92.1	7.9	88.2	11.8	91.3	8.7	92.9	7.1	53.3	46.7	—	—

1945 doit être mise en parallèle avec les trois dernières qui l'ont précédée.

Un deuxième tableau plus détaillé, mais uniquement consacré à l'année 1945, figure au bas de la page 27. On y trouvera une colonne spéciale réservée aux traductions. Ces dernières, toutefois, sont aussi comprises dans les chiffres des autres colonnes.

Le chiffre de la production nouvelle et autochtone s'obtient en retranchant du total (1353) le nombre des traductions (159), ainsi que celui des rééditions (118), ce qui donne un résultat de 1076 unités.

La comparaison des productions respectives à Budapest et en province se présente comme suit pour 1943 et 1945:

	Nombre des ouvrages		Pourcentage par rapport au total	
	1943	1945	1943	1945
Budapest . . .	9110	1139	70 %	84 %
Province . . .	3982	214	30 %	16 %
Total	13092	1353	100 %	100 %

On voit que la prééminence de Budapest s'accroît. De 1943 à 1945, la production de la capitale a diminué de 87,5 % et la production de la province de 94,6 %.

### Russie

Depuis longtemps, nous ne sommes plus renseignés directement sur la production littéraire de la Russie. Les précieuses informations que nous recevions pendant quelque temps de la Chambre du Livre à Moscou nous font défaut, ce que nous regrettons vivement. Mais, de ci de là, il est possible de glaner quelques données dont nous croyons qu'elles présentent un certain intérêt.

Ainsi le journal *Le Face à main* de Bruxelles, du 14 septembre 1946, publie divers chiffres concernant les tirages auxquels sont parvenus plusieurs écrivains. En vingt ans, la Russie soviétique a édité 11 milliards de livres. Dans ce total, les ouvrages de propagande en faveur de l'idéologie de Marx et de Lénine entrent pour 650 millions d'exemplaires. Le dernier livre de Staline, *La grande guerre de l'Union soviétique*, a été reproduit en 17 millions d'exemplaires et en 59 langues. L'édition globale des œuvres de Gorki s'élève à 42 millions d'exemplaires, répartis sur 66 langues. Viennent ensuite les œuvres de Pouchkine, Tolstoï, Scholochov, Ilya Ehrenbourg et Simonov. Parmi les auteurs français, Hugo, Jules Verne et Zola sont les plus répandus.

D'après le *Publishers' Weekly* du 6 avril 1946, p. 1945, la Russie travaille activement à la remise en état de ses bibliothèques publiques qui ont beaucoup

souffert des hostilités. Environ 17 millions de livres ont été détruits. On espérait, au printemps 1946, qu'à la fin de l'année la Russie disposerait de nouveau des 11 000 bibliothèques publiques qu'elle possédait avant la guerre. Il est prévu que, vers 1950, elle en aura 11 650, groupant 63 millions de volumes.

La Russie actuelle est en mesure de procurer aux écrivains, musiciens et artistes une audience peut-être unique au monde. Le public est immense, avide de s'instruire, doué d'une réceptivité, d'une plasticité exceptionnelles. Il est facile de se faire éditer, et les droits d'auteur sont à la mesure de la diffusion des ouvrages: on a vu qu'elle pouvait être considérable. Selon M. André Pierre (voir *Gazette de Lausanne* du 7 août 1946), les recettes d'un romancier, d'un dramaturge ou d'un compositeur russes à succès peuvent se chiffrer par centaines de milliers, voire par millions de roubles. — On voit quelle importance aurait pour notre Union l'adhésion de la Russie à la Convention de Berne révisée. Si le régime soviétique, dans sa forme présente, ouvre aux ouvriers de l'esprit des perspectives aussi royales, il serait juste, d'un point de vue supérieur, que les auteurs des œuvres étrangères exploitées en Russie participent également aux avantages conférés à leurs confrères russes. Un État est naturellement libre de ne pas protéger les œuvres des étrangers. Mais s'il tient à assurer à ses propres auteurs de belles possibilités de gain — ce qui est légitime et louable — il devrait traiter de même les étrangers dont les œuvres sont utilisées sur son territoire pour l'instruction ou le divertissement de sa population. La non-protection des œuvres étrangères ne serait rigoureusement logique que de la part d'un État qui vivrait de son propre fonds littéraire, musical et artistique, sans aucun emprunt fait au dehors. Il suffit d'énoncer cette idée pour s'apercevoir qu'elle est irréalisable.

## Correspondance

### Lettre de l'Amérique latine















posent quant à la protection des œuvres, dans les relations bilatérales entre les divers pays, sont susceptibles d'un nombre de solutions égal à celui des combinaisons de quelque 60 objets pris deux à deux. Ces combinaisons sont au nombre de 1800 environ; seulement il est certaines d'entre elles qui semblent présenter une importance privilégiée, à raison de la richesse intellectuelle et du degré de civilisation des pays qu'elles concernent. Et c'est bien le cas lorsqu'il s'agit d'un triptyque comme celui qui a retenu l'attention de M. Miserachs dans ce livre consacré aux normes particulières et réciproques relatives à l'Espagne, aux États-Unis d'Amérique et à la Grande-Bretagne; un tel choix communique déjà un intérêt objectif à l'ouvrage en cause.

Dans son travail, notre auteur a poursuivi un but plus pratique que théorique; ainsi qu'il nous l'annonce lui-même en un avertissement liminaire, «cet ouvrage a été écrit principalement en vue de contribuer à l'étude de la situation juridique des œuvres des auteurs espagnols dans les pays anglo-saxons et pour exposer un peu systématiquement la nationalisation en Grande-Bretagne des œuvres nord-américaines, question qui présente un très grand intérêt aux yeux des éditeurs espagnols». Ce qui caractérise encore ce livre, c'est un constant souci didactique; il est divisé en un grand nombre de chapitres courts, où le sujet est exposé avec simplicité et clarté; en outre, lorsque la matière est complexe, des tableaux synoptiques ingénieusement composés fournissent des vues d'ensemble d'une grande commodité pour le lecteur.

L'ouvrage fait une place fort importante à l'étude des normes juridiques des États-Unis. Il retrace l'évolution du *copyright* en ce pays, depuis les origines jusqu'à la loi du 4 mars 1909 (p. 9 à 50); puis il consacre de nombreuses pages à la législation actuellement en vigueur dans la grande République américaine (p. 51 à 98 notamment); il traite enfin des relations des États-Unis avec les autres pays en général. Après quoi, notre auteur examine les divers rapports réciproques entre Espagne, États-Unis et Grande-Bretagne (à partir de la p. 133).

Dans la première partie de son étude, M. Miserachs indique notamment les caractères généraux de la législation américaine et donne des précisions pratiques sur de nombreux points, particulièrement en ce qui concerne les formalités constitutives du *copyright* et la clause de fabrication. L'examen des relations des États-Unis avec les pays étrangers en général a donné l'occasion à notre auteur d'étudier avec soin certaines questions, comme celle de la protection des œuvres inédites, dans les différents cas qui peuvent se présenter, selon la nationalité de l'auteur ou son domicile. Aux

pages 125 à 131 figure une liste intéressante des textes relatifs à la protection réciproque des auteurs nationaux et étrangers, en ce qui concerne les relations entre les États-Unis et les autres pays du monde.

La partie la plus originale de l'œuvre de M. Miserachs nous semble pourtant être celle où il étudie, en les comparant entre elles, les relations bilatérales des trois pays susmentionnés.

Quant aux rapports entre l'Espagne et les États-Unis, l'auteur analyse la portée de la protection réciproque établie dans les deux pays; il s'étend sur la question des formalités et résume habilement les divers cas relatifs à la durée du *copyright*, selon que l'œuvre est publiée en Espagne ou aux États-Unis, et selon que l'auteur est ressortissant de l'un ou de l'autre pays.

Les relations entre les États-Unis et la Grande-Bretagne donnent à notre auteur l'occasion d'exposer les caractéristiques de la législation britannique et de mettre en lumière les données particulières du problème qui résultent notamment de deux circonstances dont la combinaison semble favoriser les États-Unis: l'identité de langue et le fait que, dans le binôme considéré, la Grande-Bretagne seule fait partie de l'Union de Berne. On sait, en effet, que, pour être protégées aux États-Unis, les œuvres britanniques doivent non seulement y être déposées, mais encore y être éditées dans certaines conditions, et que jouissent de la protection en Grande-Bretagne les œuvres américaines éditées, en temps voulu, dans l'un quelconque des pays de l'Union de Berne, par exemple au Canada. Le tableau qui figure à la page 176 du livre montre aussi clairement combien les auteurs américains sont favorisés par rapport aux auteurs britanniques quant aux délais de protection dans celui des deux grands pays de langue anglaise dont ils ne sont pas ressortissants.

En ce qui concerne le problème de l'assimilation des œuvres américaines aux œuvres nationales en Grande-Bretagne, grâce au jeu de la Convention d'Union, notre auteur analyse les conditions et la portée de cette institution aux incidences nombreuses.

Enfin, M. Miserachs examine les relations bilatérales entre l'Espagne et la Grande-Bretagne, relations qui sont actuellement celles de deux pays liés par la Convention de Berne révisée en dernier lieu à Rome en 1928.

#### PUBLICATION RÉCENTE

LE DROIT DE SUITE AUX ARTISTES, par J. L. Duchemin. Une brochure de 8 pages, 15,5×24 cm. Syndicat de la propriété artistique, 12, rue Henner, Paris, 9<sup>e</sup>. — Intéressant coup d'œil rétrospectif sur cinquante ans d'activité.

D<sup>r</sup> WENZEL GOLDBAUM,  
Quito (Équateur).

## Bibliographie

### OUVRAGE NOUVEAU

EL COPYRIGHT NORTEAMERICANO COMPARADO CON EL DERECHO DE AUTOR EN INGLATERRA Y ESPAÑA, par Antonio Miserachs. Un volume de 228 pages, 15×22 cm., Bosch, éditeur, à Barcelone.

Comme il y a, de par le monde, quelque 60 États souverains et que l'internationalisation du droit d'auteur n'est point encore achevée, les question qui se

(<sup>2</sup>) Les opinions émises par notre distingué correspondant sur la *Fisac* et la Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs doivent naturellement être considérées comme lui appartenant en propre.

(*Réd.*)